

A photograph of two young children walking away from the camera on a dirt path. They are wearing denim jackets, light blue jeans, and orange knit hats. The child on the left is also wearing a yellow turtleneck sweater. They are holding hands. The background is a soft-focus autumn forest with warm, golden light.

# CPE durable

Programme d'accompagnement  
et de certification

2023-2024

# Table des matières

1. À propos d'ENvironnement JEUnesse	3
2. Présentation du programme CPE durable	4
3. Devenir membre du programme	6
4. Le volet certification	8
4.1 Processus de certification	8
4.2 Critères des niveaux de la certification	9
5. Inscription	10
5.1 Date limite et avantages	10
5.2 Frais d'inscription	10
5.3 Les étapes pour rejoindre le programme	12
5.4 Conditions d'annulation	12
6. Dates importantes	13

## Pour nous joindre

### Par la poste

ENvironnement JEUnesse  
3000, rue Omer Lavallée, bureau 122, Montréal (Québec) H1Y 3R8

### Par téléphone

514-252-3016 ou 1-866-377-3016

### En ligne

[programmes@enjeu.qc.ca](mailto:programmes@enjeu.qc.ca) ou [www.enjeu.qc.ca](http://www.enjeu.qc.ca)

### Sur les réseaux sociaux

 [www.facebook.com/environnement.jeunesse](https://www.facebook.com/environnement.jeunesse)

 [www.instagram.com/enjeuquebec/](https://www.instagram.com/enjeuquebec/)

 [www.linkedin.com/company/environnement-jeunesse](https://www.linkedin.com/company/environnement-jeunesse)

 [www.twitter.com/ENJEUquebec](https://www.twitter.com/ENJEUquebec)

# 1. À propos d'ENvironnement JEUnesse

Créé en 1979, ENvironnement JEUnesse (ENJEU) est un organisme d'éducation relative à l'environnement (ÉRE) qui vise à conscientiser les jeunes du Québec aux enjeux environnementaux, les outiller à travers ses projets éducatifs et les inciter à agir dans leur milieu. ENvironnement JEUnesse est un réseau qui valorise le développement de l'esprit critique et qui donne la parole à la jeunesse engagée afin qu'elle fasse connaître ses préoccupations, ses positions et ses solutions concernant les enjeux environnementaux actuels.

Nos objectifs sont les suivants :

- Développer les connaissances, les attitudes et les habiletés des jeunes pour qu'ils et elles puissent agir de manière pertinente, libre et éclairée ;
- Informer et former les jeunes et les personnes intervenantes sur des enjeux environnementaux ;
- Rassembler et motiver les jeunes, les groupes de jeunes et les personnes intervenantes dans un réseau dynamique et favoriser les échanges à l'intérieur et à l'extérieur de ce réseau ;
- Concevoir, diffuser et mettre à jour des projets, des animations et du matériel pédagogique, ainsi que des outils de soutien à l'action, pour les jeunes ;
- Assurer le rayonnement d'ENvironnement JEUnesse dans les milieux de l'éducation, de la jeunesse et de l'environnement ;
- Participer à des consultations et des débats publics sur les enjeux environnementaux et y promouvoir la place des jeunes et de l'ÉRE ;
- Initier les jeunes à la vie démocratique et à la gouvernance d'une organisation communautaire.

Les activités d'implication citoyenne et projets pédagogiques d'ENvironnement JEUnesse touchent divers enjeux, dont la gestion des matières résiduelles, le transport, l'énergie et le climat, la consommation responsable, l'eau, et l'intégration de l'environnement et du développement durable en milieu institutionnel et commercial.

## 2. Présentation du programme CPE durable

Créé en 2014, le programme d'accompagnement et de certification CPE durable proposé par ENvironnement JEUnesse s'adresse à l'**ensemble des milieux de la petite enfance**, soit les centres de la petite enfance (CPE), les bureaux coordonnateurs (BC), les garderies privées et les autres milieux de garde du Québec. Le ministère de la Famille reconnaît d'ailleurs la certification CPE durable comme la seule démarche intégrée en développement durable pour les milieux de la petite enfance.

Le programme CPE durable est divisé en deux volets : accompagnement et certification. À travers le **volet accompagnement**, l'équipe d'ENvironnement JEUnesse offre un soutien adapté aux milieux de la petite enfance tout au long de l'année. À travers son **volet certification**, le programme encourage l'ÉRE et facilite la mise en place d'une gestion durable au rythme de chaque établissement. Le volet certification est divisé en cinq niveaux permettant de faire reconnaître les efforts et les réalisations s'inscrivant dans une démarche à long terme.

Le programme CPE durable offre ainsi une expertise et un accompagnement en environnement adaptés à la petite enfance, permettant également d'implanter progressivement de saines pratiques de gestion durable. La force du réseau s'appuie sur le partage de bonnes pratiques, la mise en œuvre d'initiatives inspirantes, la mesure de la performance et le rayonnement de projets porteurs.

La participation au programme implique l'engagement du milieu envers l'ÉRE, dont des éléments de définition se trouvent ci-dessous.

### **Éducation relative à l'environnement (ÉRE)**

L'éducation relative à l'environnement (ÉRE) concerne toute forme d'éducation qui a trait au rapport à l'environnement. Plus qu'une éducation *au sujet de* ou *à propos de* l'environnement, c'est aussi une éducation *dans, par* et *pour* l'environnement.

Pour y parvenir, l'ÉRE développe de réelles compétences personnelles et collectives (des *savoir-agir*) notamment d'ordre éthique, critique, politique, esthétique et heuristique (résolution de problèmes). Elle accompagne la structuration du *vouloir-agir* et du *pouvoir-agir* qui constituent des conditions essentielles au déploiement de telles compétences. L'objet de cette éducation n'est donc pas l'environnement en tant que tel, mais bien la relation que les personnes et les groupes sociaux entretiennent avec lui. En ce sens, l'ÉRE ne constitue pas une « éducation à » parmi d'autres. Elle constitue une authentique dimension de l'éducation fondamentale.

Dans le cadre du programme CPE durable, les savoirs-agir peuvent se traduire à travers les activités de formation exigées dès le niveau 2, qui rejoignent le développement de compétences personnelles et collectives qui vont au-delà de la sensibilisation à un enjeu donné. Le vouloir-agir peut s'exprimer dans les discours, les orientations et les priorités à même la

politique environnementale. Enfin, le pouvoir-agir, tant individuel que collectif, peut être illustré à travers l'implication de toute la communauté au sein du comité environnemental.

La petite enfance est une période clé pour l'éveil de la sensibilité écologique chez les enfants. On cherche alors à soutenir le développement d'un attachement au monde naturel par l'émerveillement, la curiosité, la découverte, etc. Par exemple, le programme éducatif [Accueillir la petite enfance](#) du ministère de la Famille propose l'approche écologique – aussi appelée « approche bioécologique ou écosystémique » – dans laquelle « le développement de l'enfant relève à la fois de ses caractéristiques individuelles et de l'influence de son environnement ».

Voici également trois approches pédagogiques en petite enfance qui intègrent l'apprentissage par l'expérience et le rapport à la nature et qui peuvent inspirer des activités de formation adaptées aux enfants :

- **Reggio Emilia** : Approche prônant l'apprentissage selon les intérêts et l'expression de soi dans un environnement stimulant aux matériaux nobles et polyvalents.
- **Montessori** : Approche basée sur le libre choix et prônant la cohabitation sociale multiâge et le respect du rythme de développement personnel de chacun.
- **HighScope** : Approche orientée sur le développement cognitif et sur l'apprentissage actif en interaction avec l'environnement.

### 3. Devenir membre du programme

Devenir membre du [programme CPE durable](#) représente un engagement mutuel entre l'établissement et ENvironnement JEUnesse.

La force du programme réside dans sa capacité mobilisatrice. C'est pourquoi les établissements qui deviennent membre du programme CPE durable s'engagent également à mobiliser toute la communauté de leur milieu : la direction, les membres du conseil d'administration, les personnes employées, les parents et les enfants sont impliqués dans les activités.

Pour ENvironnement JEUnesse, ceci passe avant tout par l'implication des enfants dans l'ÉRE qui doit être au cœur des prises de décision ainsi que dans la mise en place d'actions et de projets. En devenant membre du programme CPE durable, vous consentez également à déployer les ressources nécessaires pour mettre en place une gestion durable au sein de votre établissement. Afin d'atteindre cet objectif, ENvironnement JEUnesse vous accompagne et vous appuie en vous offrant différents types de ressources.

Devenir membre du programme CPE durable, c'est :

- 1. L'accès au programme pour tous les milieux de la petite enfance et de toutes tailles.**
- 2. La disponibilité de notre équipe tout au long de l'année pour offrir une aide personnalisée et répondre aux questions.**

L'équipe des programmes est disponible pour échanger avec les membres (appels, courriels, rencontres virtuelles, etc.) et communiquer des rappels des dates importantes (événements, rencontres de suivi, etc.) par le biais de nos infolettres et d'un groupe Facebook privé.

Pour vous accompagner dans vos projets environnementaux, notre équipe peut vous offrir une aide personnalisée afin de :

- Découvrir différentes ressources en ÉRE ;
- Obtenir de l'inspiration pour développer ou mettre en œuvre un projet environnemental ;
- Faire un remue-méninges sur les meilleures pratiques en ÉRE ;
- Recevoir des conseils pour l'implantation d'une gestion durable au sein de votre établissement ;
- Sélectionner vos priorités environnementales ;
- Recevoir des outils concrets de gestion de projet afin de vous guider dans leur mise en place et assurer leur pérennité ;
- Tester des idées, recevoir de la rétroaction ou des encouragements ;
- Vous mettre en relation avec d'autres établissements qui rencontrent des défis similaires ou qui ont un intérêt partagé sur une thématique afin de pouvoir échanger et bénéficier de leur expérience terrain ;
- Vous orienter vers des organismes partenaires qui pourraient vous soutenir dans vos démarches spécifiques.

### 3. Le réseautage

Au cours de l'année, au moins **deux événements de formation et de réseautage** sont offerts aux membres du programme CPE durable. La thématique de ces journées varie d'une année à l'autre, en fonction des demandes et besoins dans le réseau.

Ces activités sont offertes à toutes les personnes impliquées dans le programme CPE durable (directions, personnes employées, parents, etc.) et elles sont reconnues comme des **activités de formation valides** dans le cadre du volet certification.

Un **événement de lancement** est organisé chaque année, à l'automne, pour souligner les efforts soutenus des établissements. Il s'agit également d'une occasion idéale pour les personnes intervenantes d'échanger avec les membres de la communauté CPE durable et de rencontrer les divers partenaires du programme.

### 4. Le volet certification

Le volet certification est optionnel et permet aux établissements qui le désirent de faire reconnaître leur démarche environnementale via l'obtention de la certification CPE durable. ENvironnement JEUnesse propose plusieurs outils aux milieux de la petite enfance dans le but de structurer leur progression. Ceux-ci sont aussi disponibles pour les établissements qui profitent de l'accompagnement. Les détails concernant la certification sont présentés dans la section suivante.

## 4. Le volet certification

Le programme est divisé en **cinq niveaux de certification** permettant d'intégrer l'ÉRE et d'implanter une gestion écoresponsable au sein des milieux de la petite enfance. Le processus de certification offre un cadre structurant qui permet d'améliorer les pratiques des établissements. L'émission d'un certificat est une reconnaissance de tous les efforts effectués en cours d'année. Le certificat témoigne ainsi de la progression du CPE, de la garderie, du bureau coordonnateur ou du milieu de garde dans l'implantation de pratiques écoresponsables.

Le programme est basé sur une **progression par acquis au rythme de chaque milieu**. Le **niveau 1** permet aux milieux de la petite enfance de se familiariser avec le programme et ses ressources, tout en posant les bases de la gestion durable. Il est obligatoire d'obtenir le niveau 1 avant de viser un niveau supérieur de certification. Une fois celui-ci atteint, les établissements sont libres de viser un niveau supérieur ou de maintenir le niveau déjà atteint.

Pour une période d'un à trois ans sans l'obtention de la certification ou la participation au programme, le niveau maximal pouvant être accordé est le niveau 3. Après trois ans et plus de pause, l'établissement a l'obligation de se réinscrire au niveau 1.

À noter que la certification est valide pour une seule année et qu'il faut renouveler son inscription annuellement, et ce, même si l'établissement souhaite maintenir le niveau atteint lors de l'année précédente.

### 4.1 Processus de certification

Le volet certification comprend une **analyse professionnelle d'un rapport d'activité témoignant de vos démarches environnementales par un comité aviseur**. Le **comité aviseur** a pour responsabilité d'analyser les candidatures et de recommander ou non la certification d'un établissement.

L'établissement dispose d'un an pour atteindre les critères du niveau de certification visé. À la fin de l'année, il devra remettre un rapport d'activité qui sera analysé par le comité aviseur qui évaluera la candidature au regard du dossier fourni par l'établissement. Un canevas de rapport d'activité est fourni aux établissements dans l'espace membre CPE durable. Le rapport remis doit comprendre toutes les exigences mentionnées dans cet outil, en plus des autres documents requis selon le niveau visé.

## 4.2 Critères des niveaux de la certification

	Niveau 1 (anciennement démarrage)	Niveau 2 (anciennement niveau 1)	Niveau 3 (anciennement niveau 2)	Niveau 4 (anciennement niveau 3)	Niveau excellence
Créer et animer un comité environnemental, tenir un minimum de 2 rencontres et fournir les comptes rendus de réunion	▪	▪	▪	▪	▪
Compléter l'outil de diagnostic et établir les priorités de l'établissement	▪				
Se familiariser avec les guides et les ressources du programme disponibles dans l'espace membre	▪				
Assister au webinaire d'introduction du programme	▪				
Utiliser au moins 1 outil de communication environnementale	▪	▪	▪	▪	▪
Mettre en œuvre de 1 à 5 actions environnementales significatives	▪ (1)	▪ (2)	▪ (3)	▪ (4)	▪ (5)
Accueillir 2 formations destinées aux membres du comité portant sur 2 thématiques environnementales différentes <sup>1</sup>		▪	▪	▪	▪
- Au moins 1 des 2 formations doit également s'adresser au personnel			▪	▪	▪
- Au moins 1 des 2 formations doit également s'adresser aux parents <b>ou</b> aux enfants				▪	
- Au moins 1 des 2 formations doit s'adresser aux parents <b>et</b> aux enfants					▪
Élaborer un plan d'action environnemental couvrant minimalement l'année en cours		▪	▪	▪	▪
Faire l'évaluation annuelle du plan d'action environnemental			▪	▪	▪
Élaborer et adopter une politique environnementale (mettre à jour tous les 5 ans)			▪	▪	▪
Compléter le bilan environnemental (à refaire tous les 5 ans)				▪	▪
Créer un fonds environnemental					▪
Mettre en place et maintenir des mesures d'amélioration continue					▪
Participer ou contribuer à au moins 1 activité ou événement d'ENvironnement JEUnesse*					▪

\*Pour obtenir le **niveau excellence du programme**, l'établissement doit contribuer à au moins une activité d'ENvironnement JEUnesse parmi les suivantes : soutenir la participation des membres de son comité aux activités d'ENvironnement JEUnesse ; assister à un événement de formation et de réseautage ; participer aux campagnes ou projets communs du réseau.

<sup>1</sup> Pour les activités de formation dédiées aux enfants, nous acceptons les activités sous des formats variés et adaptés aux enfants.

# 5. Inscription

L'inscription au programme CPE durable 2023-2024 est **valide pour le milieu de garde inscrit pour la présente année uniquement** (août à juillet). Si votre établissement souhaite poursuivre le programme l'année prochaine, il faudra vous inscrire de nouveau.

## 5.1 Date limite et avantages

L'inscription au programme CPE durable est possible jusqu'au 30 novembre 2023.

CPE durable	Accompagnement	Certification
Prix réduit pour nos activités, ateliers, colloques et conférences (consulter notre brochure* « Service d'éducation environnementale »)		
Participation à la vie démocratique de l'organisme		
Invitations et contenus exclusifs		
Rayonnement de vos initiatives environnementales auprès du réseau		
Porter la voix de la jeunesse engagée en environnement		
Suivi et accompagnement personnalisé en tout temps, par téléphone ou par courriel		
Accès à l'espace membre CPE durable		
Webinaire sur les bases du programme, sur l'ÉRE et sur la gestion durable en milieu de la petite enfance		
Possibilité de participer à au moins deux événements de formation et réseautage par année		
Visibilité accrue au sein du réseau à travers les canaux de communication d'ENvironnement JEUnesse		
Groupe Facebook privé et infolettre pour les membres		
Attestation de participation au programme CPE durable remise à l'établissement (certificat pour les membres du volet certification)		
Analyse professionnelle du rapport par un comité aviseur, avec des pistes de recommandation personnalisées		
Certificat de reconnaissance selon le niveau atteint		

\*Brochure accessible sur la [page Éducation de notre site Internet](#)

## 5.2 Frais d'inscription

Les tarifs ci-dessous sont par établissement pour l'année 2023-2024, selon le type d'établissement (CPE, garderie privée ou autre milieu de garde).

Notez que le renouvellement de l'inscription au programme CPE durable n'est pas automatique ; **vous devez renouveler votre inscription sur une base annuelle** que vous participiez au volet accompagnement ou au volet certification.

### Les tarifs 2023-2024

ACCOMPAGNEMENT OU CERTIFICATION	
Pour les CPE	Pour les garderies et autres milieux de garde
<b>\$340</b> /an Tarif lève-tôt	<b>\$440</b> /an Tarif lève-tôt
<b>\$350</b> /an Tarif régulier	<b>\$450</b> /an Tarif régulier

**Le tarif lève-tôt est en vigueur jusqu'au 30 septembre 2023.**

**L'adhésion à ENvironnement JEUnesse est obligatoire (100 \$ pour 3 ans).** Cela vous permet de participer à la vie démocratique de l'organisme et vous offre des prix réduits pour les formations et ateliers de notre brochure « [Service d'éducation environnementale](#) » ainsi qu'un accès à des contenus exclusifs. Nous vérifierons le statut de votre adhésion lors de votre inscription. **Si vous n'étiez pas déjà membre d'ENvironnement JEUnesse ou si votre adhésion est échu, nous ajouterons des frais de 100 \$ à votre facture.**

#### Particularité pour les milieux qui ont plusieurs installations

Pour le volet certification, généralement, toutes les installations du milieu de garde doivent viser le même niveau. **Si des installations désirent s'inscrire à différents niveaux, il sera nécessaire de les inscrire séparément comme des établissements individuels.** Dans ce cas, un formulaire d'inscription devra être rempli pour chaque installation. Aussi, si les politiques et mesures environnementales diffèrent d'une installation à l'autre ou si plusieurs rapports d'activité sont déposés, une inscription est requise pour chaque installation.

Si les politiques et mesures environnementales s'appliquent à toutes les installations et qu'un seul rapport est déposé, une seule inscription est requise.

Si une seule installation souhaite devenir membre CPE durable, celle-ci peut le faire à titre individuel. Seule cette installation pourra bénéficier de l'accompagnement et se verra décerner une certification.

### 5.3 Les étapes pour rejoindre le programme

1. Remplir le **formulaire d'inscription** (accessible aussi sur la [page du programme CPE durable](#) sur notre site internet).

Le formulaire d'inscription constitue un engagement mutuel entre l'établissement et ENvironnement JEUnesse.

Une fois votre inscription reçue, ENvironnement JEUnesse complétera votre dossier membre avec les informations fournies dans ce formulaire. Nous vous enverrons un courriel de bienvenue avec les prochaines étapes à suivre. Ensuite, nous vérifierons le statut de votre adhésion à ENvironnement JEUnesse et nous préparerons la facture pour acquitter vos frais d'inscription. Celle-ci vous sera transmise par courriel à partir de l'adresse [programmes@enjeu.qc.ca](mailto:programmes@enjeu.qc.ca) dans les plus brefs délais et contiendra les informations de paiement.

**Si vous ne recevez pas votre facture ou votre courriel de bienvenue dans les 14 jours suivant votre inscription**, assurez-vous de vérifier votre dossier pourriels. Si vous n'arrivez pas à repérer nos messages, il se peut que votre service de courriel ait bloqué notre adresse. Dans ce cas, svp écrivez-nous à [programmes@enjeu.qc.ca](mailto:programmes@enjeu.qc.ca) pour nous aviser.

2. **Après réception de la facture, acquitter les frais d'adhésion au programme CPE durable.**

### 5.4 Conditions d'annulation

À noter que, dès la réception de votre inscription, notre équipe engage des frais pour :

- Le traitement de votre dossier d'inscription et la préparation de la facture ;
- Les communications avec vous (courriels, bulletins, animation du groupe Facebook) ;
- La préparation des activités de formation et de réseautage du programme ;
- La mise à jour des documents du programme ;
- Etc.

**Ainsi, dès la réception du formulaire d'inscription par ENvironnement JEUnesse, il ne sera pas possible d'annuler votre inscription et votre établissement sera dans l'obligation d'acquitter les frais indiqués sur la facture qui vous sera transmise.**

À tout moment pendant l'année, **si votre établissement est inscrit au volet certification**, vous pouvez décider de **changer de niveau\***, et même, de passer au volet accompagnement.

**Si votre établissement s'inscrit au volet accompagnement** et que vous souhaitez **modifier votre inscription pour passer au volet certification**, vous pouvez le faire **jusqu'au 30 novembre 2023** (date limite pour s'inscrire).

*\*À noter que si c'est votre première année de participation au volet certification, vous devez débuter par le niveau 1. Une fois le niveau 1 de la certification obtenu, vous serez libre de viser le niveau de votre choix pour l'année suivante.*

## 6. Dates importantes

Tous les membres du programme CPE durable (volet accompagnement et volet certification) peuvent solliciter des rencontres avec notre équipe de chargées de projet tout au long de l'année.

Événements de formation et réseautage	
<b>Automne 2023</b>	Événement de lancement de l'année
<b>Décembre 2023</b>	Webinaire d'introduction au programme
<b>Printemps 2024</b>	Activités de formation et de réseautage
<b>Automne 2024</b>	Événement de lancement de l'année

### Dates spécifiques au volet certification

La période de couverture du rapport d'activité est du 1<sup>er</sup> août 2023 au 31 juillet 2024.

Dates limites	
<b>30 novembre 2023</b>	Fin des inscriptions
<b>2 août 2024 à 16 h 00</b>	Fin de la prise en charge de questions en lien avec le rapport d'activité
<b>9 août 2024 à 16 h 00</b>	<b>Remise du rapport d'activité</b>

Rencontres de suivi et de soutien à la préparation du rapport d'activité	
<b>Février 2024</b>	Première rencontre de suivi par niveau
<b>Mai 2024</b>	Deuxième rencontre de suivi (sur demande)
<b>Juillet 2024</b>	Troisième rencontre de suivi (sur demande)